DLP 15-5-75^39559

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. nº 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin Nº 40 (11ème envoi) - 12 Mai 1975

VIGNE

- Mildiou :

Bien que la vigne soit actuellement réceptive, les risques d'installations des foyers primaires sont très réduits. Il est donc inutile de traiter dans l'immédiat.

En revanche, il est très recommandé de faciliter l'écoulement des eaux et de poursuivre la suppression des végétations inutiles, notamment celles situées près du sol.

- Black-rot :

Les projections d'ascospores sont devenues importantes au cours des pluies. En conséquence, dans les vignes atteintes l'an dernier, il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement.

- Tordeuses de la grappe :

Malgré les captures importantes d'eudémis observées dans les secteurs de Fronton (31), Gaillac (81) et Salles d'Armagnac (32), il n'en est pas résulté des pontes très abondantes en raison des conditions climatiques. Il semble donc bien qu'un traitement ne se justifie que dans les parcelles très infestées l'année dernière et seulement dans les secteurs cités ci-dessus.

Les toute premières éclosions vont se produire prochainement et un traitement de type préventif pourrait être appliqué à présent, dès le retour du beau temps.

Si l'on préfère agir curativement, attendre une dizaine de jours pour intervenir

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Tavelures du poirier et du pommier :

Les projections d'ascospores ne sont pas encore terminées. Il est donc nécessaire de poursuivre la protection d'autant plus que la végétation évolue rapidement et que les dernières chutes de pluie ont largement lessivé la précédente application conseillée.

- Oïdium du pommier :

La maladie se développe dans les vergers sensibles.
Ajouter un anti-oïdium dans la bouillie destinée à combattre la tavelure ou bien effectuer un soufrage par poudrage. Dans la mesure du possible, supprimer les pousses fortement atteintes porteuses de nombreux germes.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Carpocapse des prunes :

Bien que l'on constate depuis un certain temps déjà la circulation des papillons, il est encore trop tôt pour intervenir. Peu d'oeufs ont été déposés jusqu'à présent.

P/.56

- Rouille du prunier :

Sur les variétés sensibles à la rouille, il est conseillé d'effectuer un traitement avec l'un des produits suivants :

- Carbatène à 200 g de MA/hl (Organil)
- Folpel à 100 g " " (nombreuses spécialités)
- Mancozèbe à 160 g " " (Dithane M 45 ; Sandozèbe)
- Manèbe à 160 g " " (nombreuses spécialités)
- Méthylthiophanate à 50 g de MA/hl (Pelt 44)
- T.C.P.N. à 150 g de MA/hl (Daconil)
- Zinèbe à 200 g " " (nombreuses spécialités)
- Zirame à 180 g " " (nombreuses spécialités)

Nous rappelons que le Mancozèbe et le Méthylthiophanate ont un effet freinateur vis-à-vis des araignées rouges.

- Tordeuse orientale du pêcher :

Après quelques jours de beau temps favorables au début des éclosions de papillons, l'abaissement des températures a nui à l'activité sexuelle de l'insecte. En conséquence, le nombre d'oeufs déposés est encore très faible, de telle sorte qu'aucun traitement ne se justifie pour le moment.

- Cylindrosporiose (Anthracnose)- Gnomonia du cerisier :

Dans les vergers sensibles, appliquer dans les prochains jours un traitement avec l'un des produits suivants :

- Doguadine à 80 g de MA/hl (Carpène ; Melprex)
- Folpel à 100 g " " (nombreuses spécialités)
- Manèbe à 160 g " " (nombreuses spécialités)
- Oxyquinoléate de cuivre à 50 g de MA/hl (Quinolate 20, sauf en pépinière)
- Bénomyl à 30 g de MA/hl (Benlate)
- Dithianon à 50 g de MA/hl (Delan)

Dans le cas de variétés mûrissant avant 15 jours, utiliser seulement le Bénomyl ou le Dithianon.

/NOYER/

- Bactériose :

Le stade de la pleine floraison - période de grande sensibilité des arbres à la maladie - approchant, il est vivement conseillé d'appliquer un nouveau traitement cuprique. Pour les doses, se reporter au bulletin du 29 avril 1975.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Pomme de terre :

En plaine, dans les cultures qui actuellement couvrent le sol, les conditions favorables à l'établissement des tout premiers foyers de Mildiou ont été réalisées au cours de la dernière période pluvieuse. Sur ces cultures, il serait prudent d'effectuer une application fongicide dès les prochains jours et au plus tard le 16 Mai.

Employer l'un des produits ou associations de produits énumérés dans la liste des pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er janvier 1975, établie par le Service de la Protection des Végétaux.

/CULTURES INDUSTRIELLES/

TABAC - Protection contre le mildiou (Peronospora tabacina) :

A la suite de notre bulletin du 21 mars, nous donnons des informations complémentaires au niveau de la production du plant.

Dans tous les départements producteurs de tabac de "Midi-Pyrénées", des arrêtés préfectoraux ont été pris, remettant en vigueur, pour la campagne 1975, les mesures de lutte contre le mildiou du tabac ainsi que l'application des prescriptions culturales.

De plus, au cours du mois de mai, des prospections dans les semis seront faites conjointement par les agents de la S.E.I.T.A. et du Service, en vue de déceler des attaques éventuelles de mildiou.

Toutes ces mesures n'ont pour but que d'éviter le développement de cette maladie dans les cultures de tabac afin de réduire les dégâts et les pertes de récolte qui peuvent être très importants.

- Rappel des prescriptions culturales au niveau du plant :

A titre préventif, les traitements à base de Manèbe ou de Propinèbe seront faits par poudrage à raison de deux par semaine, à renouveler en cas de pluie ou après arrosage. Ainsi, en conditions favorables au mildiou, le nombre de traitements peut dépasser 30.

Les traitements doivent être effectués avec une poudreuse capable d'assurer une répartition uniforme de la poudre ainsi qu'une bonne pénétration du produit dans la masse végétale.

Les doses de produit commercial contenant 6 % de matière active sont les suivantes pour 10 m2 de semis :

- jusqu'au 4ème traitement . . . . 40 g.
- du 5ème au 8ème " . . . . 50 g.
- du 9ème au 11ème " . . . . 70 g.
- du 12ème au 14ème " . . . . .100 g.
- du 15ème au 16ème " . . . . .150 g.
- du 17ème et suivants . . . . .200 g.

Surveiller attentivement les semis. Toute attaque de mildiou, même douteuse, devra être signalée aux Services compétents (S.E.I.T.A. et Protection des Végétaux) et, si le mildiou est constaté sur un semis, celui-ci devra être détruit immédiatement par application de formol à 5 %, à raison de 20 litres pour 10 m2 avec couverture d'un film plastique.

Les plants destinés à la plantation recevront un dernier traitement immédiatement avant chaque prélèvement. Ainsi, les semis seront traités régulièrement jusqu'au moment de leur destruction, celle-ci intervenant dès la fin de la transplantation et au plus tard dans la première semaine de juillet.

Lors du repiquage, le planteur veillera à n'utiliser que du plant sain, absolument indemne de mildiou.

Ces mesures permettent de retarder la progression de la maladie et de diminuer la quantité d'inoculum ; le producteur augmente ainsi ses chances de réussite de la culture.

/GRANDES CULTURES/

COLZA - Charançons des siliques ; Cécidomyies des siliques ; Pucerons cendrés du chou :

Les températures assez basses enregistrées ces derniers jours ont ralenti l'activité de ces insectes dans les colzas ; les captures sont de ce fait assez faibles. Les colzas sont, pour la plupart, au stade formation des siliques. De ce fait, et étant donné le développement, dès maintenant, de la faune auxiliaire qui limite dans de fortes proportions le parasitisme, tout traitement contre ces insectes ne doit être qu'exceptionnel. Il faut en effet rejeter, dès maintenant, tout traitement intempestif.

J. LORQUIN

P.157

- LA SHARKA, VIROSE DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU -

Cette grave maladie, encore appelée Variole ou Plum Pox, apparue en Europe pendant la première moitié du XXème siècle, peut entraîner des dommages très sévères et irréversibles sur les cultures atteintes. Partie de Bulgarie, elle a contaminé de très nombreux pays. Toutefois, en France, elle ne fut découverte qu'à compter de 1969 dans le département de l'Hérault. Depuis, de nouvelles régions françaises ont été reconnues contaminées. En ce qui concerne la région "Midi-Pyrénées" en particulier, des foyers ont été découverts sur pêchers en 1973 et 1974, dans les départements du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne.

Toutes les espèces à noyau, à l'exception du cerisier, sont sensibles à cette maladie.

Les symptômes visibles sur les principales espèces peuvent être brièvement résumés :

- sur prunier : taches annulaires et zones vert pâle diffuses sur feuillage, sillons irréguliers avec nécroses et imprégnations de gomme sur fruits qui chutent prématurément ;

- sur abricotier : taches et anneaux vert pâle sur feuillage, anneaux et déformations accompagnées de brunissements sur fruits. Les noyaux des fruits contaminés présentent également des taches et anneaux blanchâtres caractéristiques ;

- sur pêcher : taches jaunâtres, allongées, diffuses, au niveau des nervures sur feuilles, anneaux blanchâtres ou verdâtres très caractéristiques sur fruits.

La dissémination de la maladie est assurée, d'une part, par la multiplication végétative des variétés et porte-greffes contaminés, d'autre part, par les pucerons vecteurs, le puceron vert du pêcher, le puceron vert du prunier, notamment.

Actuellement, l'éradication de tous les arbres reconnus contaminés a été effectuée dans la Circonscription "Midi-Pyrénées".

En août 1974, dans les deux départements déjà signalés (Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne), dans lesquels la maladie a été découverte, deux arrêtés ont été pris concernant la lutte obligatoire contre le virus de la Sharka dans les vergers et pépinières ; ce dernier , qui prendra effet au 1er juillet 1975, permettra de contrôler la multiplication des prunus et d'éviter la diffusion de plants contaminés à partir d'établissements de pépinières.

Depuis 1973 (arrêté du 18.7.73), l'importation sur le territoire douanier métropolitain, y compris la Corse, des porte-greffes, greffons et boutures de plants fruitiers appartenant aux espèces prunus sensibles à la maladie de la Sharka, n'est autorisée que sous certaines conditions destinées à éviter l'introduction de cette maladie.

Enfin, en 1975, la prospection de cette maladie en vergers (débutée en 1973) va encore se poursuivre. Nous invitons d'ailleurs les arboriculteurs, qui découvriraient des symptômes correspondant à ceux précédemment décrits, à nous adresser des échantillons.

Toutes ces diverses actions ou mesures devraient permettre d'éviter l'extension de cette maladie, dans l'intérêt des producteurs de notre région.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BOSSON - E. JOLY - G.MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.